

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Municipalité se fixe des objectifs climatiques ambitieux

Nyon, le 23 janvier 2023

La Municipalité réaffirme sa ferme volonté de poursuivre son engagement pour faire face à l'urgence climatique et à ses impacts de plus en plus palpables au sein du territoire. Elle se fixe comme objectifs climatiques une réduction de 50% des émissions directes de gaz à effet de serre par rapport aux valeurs de référence de 1990 à l'horizon 2030, et zéro émission nette en 2050.

Les mesures permettant d'atteindre ces objectifs seront précisées dans le cadre des différentes politiques sectorielles en cours de renouvellement ainsi que de la nouvelle version du Plan climat, dont la publication interviendra en 2025.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite renforcer le suivi de son action climatique afin de pouvoir procéder à des ajustements rapides et efficaces dans les mesures en place, si nécessaire. Dans ce but, elle développera trois outils complémentaires dans le courant de l'année 2023 : un nouveau set d'indicateurs de durabilité annuels concernant le territoire et l'administration, un bilan carbone approfondi ainsi qu'un inventaire annuel communal simplifié des émissions directes.

Ces objectifs et ambitions, annoncés dans le cadre du Rapport-préavis N°2023/88 valant réponse au Postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour *Nyon s'engage*, ne seront atteignables qu'avec l'engagement et l'implication de tous les acteur-ric-e-s du territoire : en partant des Autorités communales et de l'administration, en passant par les entreprises et jusqu'à la population. La Municipalité déploiera ainsi tous les moyens nécessaires pour accompagner cette transition énergétique, écologique et sociale.

Nyon s'engage, le Plan climat communal

En 2020, la Municipalité s'est dotée d'un Plan climat communal, *Nyon s'engage*, ayant comme objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Ce document a pour ambition de prioriser et d'accélérer l'action communale en recentrant les efforts, notamment humains et financiers, en faveur des projets permettant de répondre à l'urgence climatique. Dans ce cadre, vingt actions prioritaires à haut potentiel ont été retenues dans la première version de *Nyon s'engage*, regroupées en cinq domaines d'actions : énergie des bâtiments, anticipation des conséquences du changement climatique, mobilité, engagement de la population et du secteur privé, organisation interne et transversale.

Depuis 2020, un total de 51 préavis qui participent à cette vision ont été présentés et acceptés au Conseil communal. Relevons en particulier ;

- la mise en route de l'élaboration d'une stratégie de rénovation du parc bâti privé ;
- la mise en place d'un programme d'économies d'énergie à destination des ménages et des PME ;
- les avancées dans le projet de thermo-réseau ;
- les nombreuses optimisations et rénovations énergétiques dans les bâtiments communaux ;
- le renforcement du réseau d'infrastructures et d'aménagements favorables à la mobilité douce ;
- le démarrage d'une stratégie de végétalisation territorialisée et la publication d'une stratégie biodiversité ;
- le développement de potagers urbains.



Contacts presse

M. Daniel Rossellat, Syndic, 079 200 52 01

M^{me} Mònica Serlavós, Déléguée au Plan climat et durabilité, 022 316 40 33

Annexes

- [Brochure *Nyon s'engage* \(2020\)](#)
- [Préavis *Nyon s'engage* \(2020\)](#)
- [Bilan intermédiaire *Nyon s'engage* \(2021\)](#)
- [Rapport-préavis N° 2023/88](#)